

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 9 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Nadine PIERRE, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Marine DUMÉRIL, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Simon BRUNEAU

DÉLIBÉRATION : 2024-039

OBJET : ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE RECOURS A L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) PAR NANTES MÉTROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

DÉLIBÉRATION : 2024-039
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE RECOURS A L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) PAR NANTES MÉTROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Le 10 février 2020, le Conseil municipal a autorisé l'adhésion de la Ville à la première convention de partenariat conclue par Nantes Métropole avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Cette convention de partenariat « grands comptes » portait sur les univers spécifiques « véhicules » et « informatiques » et permettait de bénéficier d'un taux d'intermédiation minoré au regard des montants prévisionnels d'achats, pour 4 ans.

Cette convention permettait, également, de partager ces conditions favorables avec les partenaires de la Métropole (communes membres, Sociétés Publiques Locales et Sociétés d'Economie Mixte de la Métropole), sans pour autant exiger d'exclusivité avec l'UGAP.

Lors de cette précédente convention partenariale (2020-2023), Nantes Métropole et ses partenaires (dont la Ville de Saint-Herblain) ont acquis pour plus de 33 millions d'euros de prestations principalement sur les univers véhicules et informatiques.

Arrivés au terme de la convention, il est proposé de reconduire cette adhésion dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat, ci-annexée.

Lors du Conseil métropolitain du 09 février 2024, Nantes Métropole a approuvé la conclusion d'une nouvelle convention partenariale avec l'UGAP pour la période 2024-2028 intégrant les univers « véhicules » et « informatique ».

Les taux d'intermédiation sont réduits comme suit :

- Pour l'univers « véhicules » qui recouvre principalement l'acquisition de véhicules légers, utilitaires, lourds ou spécifiques mais également de carburants en vrac et lubrifiants. Sur la durée de la convention, le potentiel de dépense global sur ce segment est supérieur à 10 millions d'euros, permettant de garantir un taux d'intermédiation de l'UGAP de 3,4 % qui s'ajoute au prix d'achat UGAP ;
- Pour l'univers « informatique » qui regroupe les acquisitions de matériel d'infrastructure, PC, reprographie, logiciels et prestations intellectuelles dans le domaine informatique, ainsi que les services de téléphonie fixe, les fournitures de bureaux, consommables informatiques et papier. Sur la durée de la convention, le potentiel de dépense sur ce segment est supérieur à 10 millions d'euros ce qui permet de garantir un taux d'intermédiation de l'UGAP variant entre 4 % (matériel informatique), 5 % (prestations intellectuelles) à 4 % (fournitures de bureau, papier) qui s'ajoute au prix d'achat UGAP.

Au regard de ces conditions financières favorables, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune à la convention de partenariat conclue entre Nantes Métropole et l'UGAP pour la période 2024-2028 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances, relations aux entreprises et affaires générales à signer ladite adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 et seront inscrits aux budgets suivants.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 15/04/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Simon BRUNEAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 18/04/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 18/04/2024